

Contact presse

Service de la communication

Gaëlle Talbot  
Tél. : +33 (0)3 68 85 14 36  
Fax : +33 (0)3 68 85 11 38  
gaëlle.talbot@unistra.fr  
www.unistra.fr

09 février 2012

# Mise en place d'un protocole d'accord sur le statut de l' élu Biatos<sup>1</sup> à l'Université de Strasbourg

Le président de l'Université de Strasbourg et les représentants des 4 organisations syndicales ayant des élus dans les conseils centraux de l'université (SNPTES-Unsa, SES-CGT, Sgen-CFDT, et A&I-Unsa ) ont officiellement signé, le 7 février, un protocole d'accord qui définit le statut de l' élu biatos de l'Université de Strasbourg.

Ce nouveau protocole d'accord s'applique à l'ensemble des élus biatos, de 10 conseils<sup>2</sup> de l'université disposant ou non d'un mandat syndical. Le protocole définit précisément les conditions d'exercice de leurs mandats (temps de mission considéré comme du temps de travail, indemnisation des frais de déplacement...), et formalise un droit à la formation en lien avec leur charge.

## Un renforcement de la légitimité de l' élu Biatos

*«L'objectif principal est clair, explique Frédéric Dehan, directeur général des services de l'université. Il s'agit de renforcer la légitimité des élus biatos, de valoriser leur engagement, leur crédibilité, en leur donnant les moyens matériels –et notamment du temps, pour qu'ils puissent exercer leurs fonctions électives dans de bonnes conditions».*

Ainsi Alain Lithard, du SNPTES-Unsa, insiste sur la portée symbolique de ce protocole : *«le fait que les différents partenaires soient en accord sur le rôle de l' élu permet de rendre celui-ci plus visible. [...] Le rôle des partenaires sociaux est essentiel, [...] notamment au Conseil d'administration puisque les représentants syndicaux font partie des administrateurs de celui-ci et que leur rôle n'est plus à démontrer.»* Il espère que la clarification du statut de l' élu biatos *«génèrera davantage de spontanéité dans la volonté de représenter les personnels de l'établissement au travers d'un mandat syndical».*

---

<sup>1</sup> Biatos : personnels de Bibliothèques, Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Santé

<sup>2</sup> Conseil d'administration, Conseil scientifique, Conseil des études et de la vie universitaire, Comité technique, Comité d'hygiène et sécurité, Commission paritaire d'établissement, Commission consultative des personnels contractuels, conseil du service pour la promotion de l'action sociale (SPACS), Conseil de documentation, Conseil du service universitaire de la médecine préventive et de promotion de la santé de Strasbourg (SUMPS).



### **Du temps pour exercer les fonctions électives**

Tous insistent également sur l'avancée que constitue l'énoncé clair du temps consacré au mandat dans l'organisation générale du temps de travail de l'élu, qui est aussi un personnel. Du temps pour siéger, mais aussi du temps pour préparer les séances des conseils, comme l'explique Jean-Luc Brucker (SES-CGT) : *«au-delà du temps à prévoir pour assister aux réunions, [le protocole permet de] dégager officiellement du temps pour préparer ces réunions institutionnelles en intégrant ces créneaux de préparation dans les contraintes de l'activité principale»*. Un point de vue corroboré par le témoignage d'Elsa Grandhomme, de A&I-Unsa, qui souligne que *«bien souvent les élus biatos ne peuvent conjuguer leurs missions et leurs activités de représentants du personnel qu'en renonçant à une partie de leur vie personnelle»*.

### **Une équité de traitement avec les enseignants-chercheurs**

De son côté, Dominique Schlaefli (Sgen-Cfdt), rappelle que ce protocole rétablit une équité de traitement avec les enseignants-chercheurs élus, *«les personnels biatoss n'ont pas la même latitude que les enseignants-chercheurs pour moduler leur activité. Contrairement à leurs collègues enseignants, ils sont astreints à des obligations horaires de présence permanente à leur poste de travail »*.

Enfin, direction générale et syndicats se félicitent de ce que ce nouveau protocole vienne compléter la série d'accords adoptés par l'Université de Strasbourg : *«l'université a toujours souhaité afficher et maintenir un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux et ce protocole est une brique supplémentaire qui renforce cette volonté de dialogue avec les représentants des personnels»*, conclut Jean-Luc Brucker.